Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 26 mai
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**28**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Véronique BERGERON, Gérald RASOANAIVO, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Clémence HEROUT.

N° 2026-076 – CREATION ET RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT EN DEPENSES

La Commune affirme sa volonté de renforcer la qualité de son service public en engageant un programme structuré de création et de rénovation de son parc d'éclairage public. Cette démarche s'inscrit dans une politique globale d'amélioration du cadre de vie, de maîtrise des consommations énergétiques et de mise en conformité des installations avec les normes en vigueur. En modernisant ses équipements et en déployant de nouveaux points lumineux adaptés aux besoins du territoire, la collectivité poursuit son objectif d'assurer un éclairage performant, sécurisé et durable au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Compte tenu du caractère pluriannuel de cette opération, dont les travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires, le recours à des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) est prévu depuis 2024. Ce mode de gestion permet d'engager dès à présent l'ensemble du programme, tout en répartissant les crédits de paiement au fil des années, en fonction du rythme réel des travaux. L'utilisation des AP/CP garantit ainsi une meilleure visibilité financière.

Les crédits de l'AP/CP 2024-8D Eclairage public se répartissent depuis sa création comme suit :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation après création	700 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €
CP réalisés	700 000,00 €	78 688,59 €	176 464,24 €	145 688,95 €	400 841,78 €

Afin de poursuivre le dispositif, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement affectés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction codificatrice M57 ;
VU le règlement financier de la commune ;
VU les crédits inscrits au budget 2026 ;

VU la délibération n° 2024-032 du conseil municipal en date du 08 avril 2024 portant création d'une AP/CP dans le cadre de la création et rénovation du parc d'éclairage public ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 22 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser l'AP/CP relative à la création et rénovation du parc d'éclairage public afin de répartir les crédits de paiement comme suit :

2024-8D Eclairage public :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation antérieure	700 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €
Actualisation	-149 158,22 €	-221 311,41 €	-23 535,76 €	95 688,95 €	-149 158,22 €
Situation après actualisation	550 841,78 €	78 688,59 €	176 464,24 €	295 688,95 €	550 841,78 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 ABSTENTIONS (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, JC.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

AUTORISE la révision de l'autorisation de programme en dépenses et la répartition des crédits afférents pour la création et la rénovation de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 mai 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Martine LHERMENIER

Michel PATARD-LEGENDRE

Clémence HEROUT

Rendue exécutoire le : 29/05/2026
Affichée le : 29/05/2026

Acte à classer

2026-076

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-29T14-11-21.00 (MI270087701)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260529-2026-076-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création et rénovation du parc d'éclairage public - actualisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement en dépenses

Date de décision : 29/05/2026

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-076.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/05/26 à 13:50**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **29/05/26 à 14:11**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **29/05/26 à 14:16**	